

Résolution sur la plafonnite

Le Syndicat du personnel du BIT réuni en Assemblée générale extraordinaire le 19 mai 1982,

RAPPELANT la "Résolution sur les perspectives de carrière et le grade de performance" adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 1980,

GRAVEMENT PREOCUPE du fait que depuis longtemps une majorité de collègues, notamment de la catégorie des services généraux, se trouvent au sommet de leur grade en raison de l'absence d'une véritable politique de carrière,

RAPPELANT que les négociations à ce sujet ont été interrompues, faute d'un accord,

CHARGE le Comité du Syndicat :

1. de demander au Directeur général la reprise immédiate des négociations sur cette question;
2. de prendre toutes les mesures appropriées en vue d'aboutir, dans les délais les plus brefs, à des solutions concrètes, notamment le passage automatique d'un grade à l'autre, selon des critères à définir;
3. de tenir le personnel au courant de la reprise des négociations et de leur état d'avancement.